



MUNICIPALITÉ SAINTE-MONIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ADDENDA RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA LOI INSTAURANT UN NOUVEAU RÉGIME D'AMÉNAGEMENT DANS LES ZONES INNONDABLES DES LACS ET DES COURS D'EAU, OCTROYANT TEMPORAIREMENT AUX MUNICIPALITÉS DES POUVOIRS VISANT À RÉPONDRE À CERTAINS BESOINS ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES P.L. 67 DU RÈGLEMENT NO 04-2019 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 7 JUIN 2021 UN ADDENDA AU RÈGLEMENT NO 04-2019 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.

TOUTE PERSONNE PEUT PRENDRE CONNAISSANCE DU TEXTE DE L'ADDENDA SUR LE SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ OU AU BUREAU MUNICIPAL EN PRENANT RENDEZ-VOUS.

DONNÉ LE 8 JUIN 2021

Monique Manseau

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim